

**Service Restauration Scolaire et Péricolaire - PLANNING DE RESERVATION MENSUEL**

**Identité de l'enfant**

Nom/Prénom : .....

Ecole :  Maternelle  Verdun Classe : ..... Enseignant(e) : .....

**MOIS DE FEVRIER 2025**

JOUR		Péricolaire Matin	Péricolaire Avant Repas	Cantine	Péricolaire Après repas	Péricolaire Soir
Lundi	3-févr.					
Mardi	4-févr.					
Jeudi	6-févr.					
Vendredi	7-févr.					
<b>VACANCES D'HIVER du Samedi 08 Février au Lundi 24 février 2025</b>						
Lundi	24-févr.					
Mardi	25-févr.					
Jeudi	27-févr.					
Vendredi	28-févr.					
Total général par colonne						

**Nota :**

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil de la Mairie, à l'accueil du service scolaire ou téléchargeable sur l'application ONE de L'ECOLE et sur le site DONCHERY de <https://www.donchery.fr>  
Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.

Toutes les cases cochées sont facturées (Article 5.3 du règlement intérieur).

**Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 4.2.1 du règlement intérieur).**

Le planning sera pris en compte uniquement si celui est accompagné du règlement (Article 5.3 du règlement intérieur)

En Numéraire  En Chèque : N° .....

	Nombre	TARIF	Total	Date : .....
<b>Cantine :</b> ENFANTS Cheveuges 4,50 €		5 €		Signature des parents ou Représentant légal:
<b>Péricolaire matin</b> si QF* > ou égal à 630 :		2 €		
<b>Péricolaire midi</b> si QF* > ou égal à 630 :		1 €		
<b>Péricolaire soir</b> si QF* > ou égal à 630 :		3,50 €		
<b>Péricolaire matin</b> si QF* < 630 :		1,80 €		
<b>Péricolaire midi</b> si QF* < 630 :		0,90 €		
<b>Péricolaire soir</b> si QF* < 630 :		3,30 €		
<b>Total du règlement du mois de Février 2025</b>				

**Planning à remettre en mairie impérativement la semaine du :**

**Lundi 13 janvier au Vendredi 17 janvier 2025 (MATIN)**

**Attention : Tout planning rendu après cette date engendra l'application du tarif E (tarif exceptionnel).**

Annotation (situation de déduction) - (Article 5.4 du règlement intérieur) :